

Je vais être absent à un shift, comment faire ?

Quand on sait que l'on va manquer **un seul** service, il faut **organiser à l'avance un échange avec un autre coopérateur**. Cela permet :

- d'éviter d'avoir des rattrapages
- de permettre à la Mini-Fève de toujours disposer d'un nombre suffisant de coopérateurs dans chaque équipe pour effectuer la gestion du magasin.

Principe : Lorsqu'on est remplacé on doit un remplacement.

-> Il y a des **bulletins de demande de remplacement** derrière la caisse.

Il faut le remplir en indiquant la date de remplacement souhaitée, l'horaire, votre nom et votre numéro de téléphone (important pour pouvoir être prévenu) – puis l'afficher sur le radiateur situé à côté du rayon légumes.

Vous trouverez certainement des personnes qui souhaitent trouver des remplaçants sur ce même tableau.

-Dans l'idéal, après avoir affiché votre demande de remplacement, vous vous inscrivez pour un remplacement déjà proposé à une date qui vous convient.

→ Lorsque vous vous engagez à remplacer quelqu'un, il faut le contacter pour lui confirmer que vous le remplacerez bien. C'est aussi l'occasion de lui demander si il peut vous remplacer.

-Si aucune date proposée ne convient, il faudra revenir pour en trouver une avant la fin de l'année.

-Si l'on arrive pas à se faire remplacer, on doit rattraper 2 shifts (1 pour le shift manqué + 1 de compensation). Pour en savoir plus sur les rattrapages veuillez vous reporter au Guide du membre page 7 (disponible ici : https://gestion.spp-vergers.ch/web#id=5&view_type=form&model=easy_my_coop.document&action=416)